

Droit à l'image

Autorisation parentale de prise de vues d'un mineur et d'utilisation des images le représentant

Préambule : L'école de musique "Yves Marie Bruel" utilise pour sa communication divers supports d'information, de communication et de publications à destination du public, tels que des flyers, affiches, supports papiers ou digitaux...

Afin de les illustrer, nous utilisons des images, des vidéos où votre enfant peut figurer sur certaines de ces prises de vues images et/ou vidéos.

La réalisation, l'utilisation et la publication de ces illustrations sont soumises à votre autorisation pour une durée de 5 ans.

Je /Nous (1) soussigné(e)(s) _____ (Père - mère - tuteur légal)(1)

Demeurant _____

Et _____ (Père - mère - tuteur légal)(1)

Demeurant _____

Agissant en qualité de titulaire(s) de l'autorité parentale de l'enfant (préciser nom et prénom) :

Ci-après désigné par « l'enfant »

Entouré la mention choisie A ou B

A- Autorise - autorisons l'école de Villeneuve à photographier ou faire photographier et/ou filmer l'enfant dans le cadre des activités liées à l'activité de l'école de musique .

-Déclare - déclarons céder à titre gracieux le droit d'utiliser l'image de l'enfant sur tous les supports d'information ou de communication imprimés ou numériques édités par l'école ainsi que sur tous les réseaux de communication, y compris télévisuels ou internet, accessibles en France et à l'étranger. Cette autorisation est révoquée à tout moment sur volonté expressément manifestée par lettre recommandée avec accusé de réception. L'école de musique "Yves Marie Bruel" s'engage, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au droit à l'image, à ce que la publication et la diffusion de l'image de l'enfant ainsi que des commentaires l'accompagnant ne portent pas atteinte à la vie privée, à la dignité et à la réputation de l'enfant.

B- N'autorise pas- n'autorisons pas le droit à l'image de l'enfant

Fait à:

Le:

Signature(s) du père, de la mère ou des représentants légaux, précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

